

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 novembre 2023

Délibération N° 58

Objet : Entrée de la CCI Ille-et-Vilaine au capital de la SCIC Estuaire Energies

Exposé des motifs :

La CCI Nantes Saint Nazaire a créé en 2023 la SCIC Estuaire Energies, société coopérative ayant pour objectif d'engager les entreprises dans leur transition énergétique et garantir un accès plus serein et durable à l'énergie.

La CCI Ille-et-Vilaine souhaite apporter le service développé par la SCIC Estuaire Energies aux entreprises du territoire breillien.

Dans le prolongement des décisions du bureau du 13 mars 2023 et de l'Assemblée Générale du 27 mars 2023, la CCI Ille et Vilaine demande son admission au sein de la SCIC Estuaire Energies.

A ce jour, les principales caractéristiques de la SCIC Estuaire Energies sont les suivantes :

- les associés :
 - le collège des fondateurs (A) : la CCI Nantes Saint Nazaire (1 330 parts)
 - le collège des bénéficiaires de services (B) : GNI Grand Ouest, CETIH Développement, Lacroix Groupe, Ateliers de peinture Nazairiens APN, Acieo, Idea Groupe, Secom (30 parts chacun)
 - le collège des producteurs de biens (D) : Keran, Nass et Wind SAS (20 parts chacun)
- un capital de 158 000 € décomposé en 1 580 parts ainsi réparties :
 - le collège des fondateurs (A) détient 1 330 parts représentant un apport de 133 000 € et 35 % des droits de vote
 - le collège des bénéficiaires de services (B) détient 210 parts représentant un apport de 21 000 € et 35% des droits de vote
 - le collège des producteurs de bien (D) détient 40 parts représentant un apport de 4 000 € et 10% des droits de vote
- la présidence est assurée par la CCI Nantes St Nazaire

La participation de la CCI Ille et Vilaine au sein de la SCIC Estuaire Energies se fait de la manière suivante :

- Acquisition de 1 000 parts à détenir dans le collège des organismes consulaires et autres contributeurs (E) représentant un apport en numéraire de 100 000 €. Le collège E détient 10 % des droits de vote.
- participation au conseil d'administration
- signature d'une convention de partenariat entre la SCIC Estuaire Energies, la CCI Ille et Vilaine et la CCI Nantes Saint Nazaire précisant l'engagement des associés sur le territoire breillien.

Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir :

- autoriser l'entrée de la CCI Ille et Vilaine au capital de la SCIC Estuaire Energies à hauteur de 1 000 parts
- autoriser la CCI Ille et Vilaine à verser un apport en numéraire de 100 000 €
- autoriser la participation de la CCI Ille et Vilaine au conseil d'administration de la SCIC Estuaire Energies

- nommer M. Benoit Cabanis en qualité de représentant de la CCI Ille-et-Vilaine au conseil d'administration de la SCIC Estuaire Energies
- autoriser la signature de la convention de partenariat entre la SCIC Estuaire Energies, la CCI Ille-et-Vilaine et la CCI Nantes Saint-Nazaire
- autoriser le Président à accomplir tous les actes et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces résolutions

Avis de la commission :

Avis favorable de la commission des finances réunie le 14 novembre 2023.

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 16 octobre 2023.

Délibération soumise au vote :

Quorum : 29

Exprimés : 38

Contre : 0

Abstentions : 1

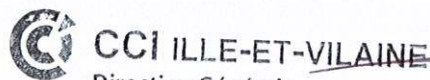
Pour : 37

Le Secrétaire,



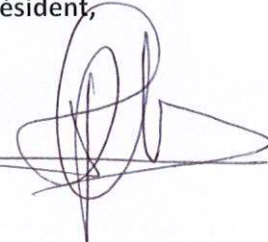
Jean-François Esnée

Cachet



Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq